



COURIR et/ou ***MARCHER***
pour retrouver ou conserver sa condition
physique...

Siège social : **ESPRIT RUN**
 MAAM
 12 rue Frédéric Petit
 80000 AMIENS
 tél : 03 22 42 38 33

Courriel : ***espritrn80@gmail.com***
Site internet : **www.espritrn.fr**

REGLEMENT INTERIEUR



1 Disposition générale

L'adhésion au club vaut acceptation du règlement intérieur.

2 Adhésion

La saison sportive commence le premier septembre et se termine le 31 août.

L'activité est ouverte à tous à partir de 15 ans pour les coureurs et 12ans pour les marcheurs.

Pour les jeunes mineurs , une autorisation parentale écrite est exigée.

Pour adhérer, il suffit de remplir un bulletin d'adhésion (papier ou en ligne depuis notre site internet www.espritrun.fr) de fournir la totalité du règlement et un certificat médical de moins de 3 mois attestant la non contre indication à la pratique de l'athlétisme en compétition.

Aucun résultat sportif n'est attendu ou exigé des adhérents ; nous prônons avant tout le plaisir de partager une passion.

3 Cotisation

Le montant de la cotisation est fixée annuellement par le comité directeur

Pour les - de 18 ans une remise est accordée.

Toute cotisation est définitivement acquise. Il ne saurait être exigé en cours de saison un remboursement en cas de démission.

Dans certains cas exceptionnels (blessure , grossesse... survenant dans les 2 mois après l'adhésion), la cotisation pour la saison prochaine sera offerte.

4 COURSE A PIED Port du maillot

Un maillot aux couleurs du club sera remis à tout nouvel adhérent.

Il est **obligatoire de le porter lors des championnats et lorsque le club prend l'inscription en charge .**

Le porter met votre club à l'honneur et permet aux coureurs de s'identifier entre eux.

4 MARCHE NORDIQUE Prêt de matériel

Le prêt de matériel est gratuit. Le club se réserve le droit d'exiger un dédommagement en cas de dégradation volontaire.

5 Activités

Divers entraînements (VMA, spécifique, PPG, footing, sorties longues...) vous sont proposés chaque semaine toujours encadrés par des animateurs diplômés.

Déplacements : Le club propose annuellement 1 ou 2 déplacements pour se rendre sur des manifestations .

Inscription offerte : Votre club vous offre l'inscription sur certaines épreuves ...

Des soirées vous seront aussi proposées comme celle qui accompagne la traditionnelle assemblée générale qui se tient en début d'année civile. Le beaujolais nouveau , la galette des rois, les crêpes sont encore une occasion de terminer un entraînement dans la convivialité.

6 Convocation et communication

Le comité directeur utilisera la voie postale ou /et internet (mail) pour convoquer les adhérents aux diverses manifestations ainsi qu'à l'Assemblée Générale annuelle . La communication pourra également se faire par la voie électronique.

7 Autorisation d'utilisation de l'image

En signant le règlement intérieur chaque adhérent autorise ESPRIT RUN à utiliser les photo prises lors de manifestations sportives, soirées, réunionssur lesquelles il figure afin de les publier sur le site internet du club ou dans la presse.

En cas de refus , une lettre devra être adressée au président .

8 Obligations

Chaque adhérent s'engage à respecter :

Les locaux et le matériel utilisés lors des entraînements ou des manifestations diverses.

Les horaires des entraînements

Les délais lors de l'inscription aux diverses manifestations (courses , sorties...)

Les autres participants



9 Sanctions

Tout manquement au règlement intérieur amènera le comité directeur à statuer sur la gravité du problème dans le cadre d'une procédure juste et équitable.

Plusieurs sanctions peuvent être appliquées : avertissement, suspension, radiation.

10 Confidentialité

Le fichier adhérent appartient au club et ne peut être en aucune manière loué, cédé ou vendu.

Ce fichier ne peut être consulté que par les membres du comité directeur ou tout autre personne désignée par le président.

Fait à Amiens le 24 mai 2014

Guillaume **BRIANCHON** président
Fabienne **DORION** secrétaire